

Demande de dérogation au secteur scolaire

PARCOURS SCOLAIRE PARTICULIER

Entrée en 2nde GT

A remettre au principal du collège et à transmettre au lycée d'accueil

avant le 2023

NOTE AUX FAMILLES

Le directeur académique des services de l'éducation nationale agissant sur délégation du recteur d'académie, détermine pour chaque rentrée scolaire l'effectif maximum d'élèves pouvant être accueillis dans chaque établissement en fonction des installations et des moyens dont il dispose.

Dans la limite des places restant disponibles après l'inscription des élèves résidant dans la zone normale de desserte d'un établissement, des élèves ne résidant pas dans cette zone peuvent y être inscrits sur l'autorisation du directeur académique des services de l'éducation nationale agissant sur délégation du recteur d'académie, dont relève cet établissement.

Lorsque les demandes de dérogation excèdent les possibilités d'accueil, l'ordre de priorité de celles-ci est arrêté par le directeur académique des services de l'éducation nationale agissant sur délégation du recteur d'académie, conformément aux procédures d'affectation en vigueur.

Toute dérogation concernant un élève résidant dans un département autre que celui où se trouve l'établissement sollicité ne peut être accordée qu'après avis favorable du directeur académique des services de l'éducation nationale agissant sur délégation du recteur d'académie du département de résidence.

Article D211-11 DU Code de l'éducation

Pour toute autre option non dérogatoire, il convient de faire une demande de dérogation pour l'établissement souhaité. L'obtention de l'affectation dans le lycée ne garantira pas l'accès à l'option souhaitée, le recrutement ayant lieu selon les modalités définies par l'établissement



ACADÉMIE
DE TOULOUSE

Liberté
Égalité
Fraternité

Demande de dérogation au secteur scolaire en LYCEE

PARCOURS SCOLAIRE PARTICULIER

Entrée en 2nde GT

A JOINDRE IMPERATIVEMENT AVEC L'ANNEXE DEROGATION LYCEE

A remettre au principal du collège et à transmettre au lycée d'accueil
avant le2023

NOM.....PRENOM NE(E) le /..... /.....

Adresse de l'élève :

Code Postal : Commune :

COLLEGE FREQUENTE :

LYCEE DE SECTEUR :

LYCEE DEMANDE :

Motif de la demande	A renseigner impérativement
6. ☐ Elève devant suivre un parcours scolaire particulier	☐ <u>Option et établissement demandés</u> :
	☐ <u>Demande motivée</u> :
	☐ <u>Bulletins scolaires</u> (1 ^{er} et 2 ^{ème} trimestre)

Important : toutes les demandes de dérogation sont traitées par ordre de priorités des critères nationaux définis par le ministère de l'Éducation Nationale mentionnés ci-dessus et **dans la limite de la capacité d'accueil de l'établissement demandé**.
Une suite favorable donnée à une demande de dérogation n'entraîne pas la prise en charge de la gratuité de transport scolaire par le Conseil Départemental.

TOUT DOSSIER INCOMPLET ET/OU HORS DELAI NE SERA PAS TRAITE

A....., le..... 2023

Signature du représentant légal 1 :

Signature du représentant légal 2 :